

M. L'ABBÉ CROZES

Il est des existences nobles et humbles qui laissent, lorsqu'elles s'achèvent ici-bas pour se continuer dans la vraie patrie des âmes, de fortifiants exemples et d'inoubliables souvenirs. C'est à l'une de ces belles vies, généreuse et féconde entre toutes, que nous venons rendre hommage.

I

Le 16 mars 1806, naissait à Albi, rue de l'Escalier de verre, dans une famille patriarcale, profondément estimée, Abraham-Sébastien Crozes. Il fut, avec une sœur et trois frères, élevé par une pieuse mère, dont les enseignements et les conseils se gravèrent pour toujours dans la mémoire de son cœur. — Son frère aîné, Hippolyte, notre ancien et vénéré collègue, a honoré par ses mérites et sa droiture, sur le siège de la présidence, le Tribunal de sa ville natale : deux fils, bien dignes de lui, perpétuent son nom, l'un dans le haut personnel de l'administration des finances, l'autre, dans les rangs du clergé.

De bonne heure, Sébastien Crozes se sentit attiré vers Dieu. A peine âgé « de sept ans, l'enfant aux cheveux blonds et frisés avait, comme il l'a raconté déjà, une assez belle chapelle. » Il lui arrivait souvent de s'échapper de la maison paternelle pour aller prier dans l'église où il avait été baptisé et qu'il a tant aimée, la cathédrale de Sainte-Cécile, cette magnifique et indescriptible efflorescence de l'art chrétien ; guidé par une disposition naturelle, « une certaine timidité cachottière, » dont il ne s'est jamais départi, il allait, non certes par respect humain, mais par goût, se placer à l'endroit le plus retiré et sous la voûte sombre du jubé, chef-d'œuvre dont les beautés, quoique à demi voilées, l'aidaient, a-t-il dit, à élever son âme vers le ciel.

Il fit, avec succès, ses premières études au collège d'Albi, où ses heureuses facultés fixèrent l'attention de l'archevêque. Mgr Brault fut si charmé de la valeur du jeune élève de philosophie qu'il lui accorda son plus bienveillant patronage.

La vocation religieuse de Sébastien Crozes s'était affirmée, en 1819 ; après un séjour de trois ans au grand séminaire de Toulouse, où il reçut les ordres mineurs, il vint se placer, à Paris, sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice ; le 3 juin 1830, il était élevé au sacerdoce.

Chapelain du Ministère des affaires étrangères, où l'avait introduit Mgr. Brault, Pair de France, dont il était le secrétaire, l'abbé Crozes fut bien vite éloigné par les événements de la charge qu'il remplissait encore dans la matinée du 27 juillet 1830.

Après s'être, pendant quelque temps, pour répondre à la confiance de Mgr. Brault, acquitté, avec intelligence, de délicates missions, il fut nommé catéchiste, à l'église Saint-Roch. Il eût été heureux d'y demeurer, à ce titre, toute sa vie ; mais l'autorité diocésaine l'appela successivement dans les paroisses de la Madeleine et de Saint-Nicolas-des-Champs, en qualité de vicaire ; les enfants, les ouvriers, les pauvres recueillirent abondamment les fruits de son zèle.

II

Il dut s'éloigner des œuvres qu'il avait contribué à fonder, pour devenir, le 7 mars 1840, aumônier de la prison des *Madelonnettes*, réservée aux jeunes détenus. On ne peut dire qu'il se soit senti, comme d'autres bienfaiteurs de l'humanité, comme le Père Coural, par exemple, prédestiné à entrer dans cette voie ; il y fut conduit par un attrait de plus en plus marqué vers une vie humble et retirée. Le bien immense qu'il devait accomplir a été la récompense même de cette humilité. Il avait gardé de l'exercice de son ministère aux *Madelonnettes*, une pénible impression ; la promiscuité qui existait entre des enfants profondément vicieux, y entretenait une corruption contre laquelle tous les efforts étaient impuissants.

Son action fut plus efficace, quand il fut, le 15 août 1849, appelé à la *Maison d'éducation correctionnelle* de la *Petite Roquette*. Disposé, dès les commencements, pour le régime d'Auburn, cet établissement fut transformé, par degrés, en maison tout à fait cellulaire,

sous l'impulsion de M. Delessert, préfet de police, dont la sollicitude se montra, dans ce but, constamment en éveil. L'abbé Crozes y constata l'heureuse influence exercée par l'emprisonnement individuel sur l'éducation professionnelle et les salutaires effets de la loi du 5 août 1850, notamment de la libération provisoire, sous forme d'apprentissages surveillés par la *Société de patronage des jeunes libérés*. A la suite de la loi de finances de 1856 et par d'autres mesures ultérieures, l'organisation que l'abbé Crozes avait vue naître et prospérer, devait se modifier et s'amoin-drir.

C'est là qu'éclairé par l'expérience, le digne aumônier est devenu l'un des plus fermes défenseurs du régime cellulaire. Il n'a jamais oublié un mot sorti de la bouche d'un jeune détenu qui venait de la *colonie du Petit-Bourg*, où un prédicateur de talent, le P. Millerio avait obtenu un grand succès ; l'abbé Crozes dit à l'enfant qu'ayant entendu ce religieux, il devait être un petit saint ; le jeune interlocuteur lui répondit : « Le P. Millerio est un excellent prédicateur ; mais la cellule prêche encore mieux. »

Aussi avec quelle netteté M. Crozes s'est-il exprimé, en 1872, dans l'*Enquête de l'Assemblée Nationale sur le régime des établissements pénitentiaires* (1) ; l'emprisonnement individuel était à ses yeux « le seul système » qui puisse procurer la solution de problèmes si débattus : « il n'est pas d'école, dit-il, où les enfants fassent des progrès plus rapides qu'en cellule ; l'apprentissage y est très facile ; on prétend que l'émulation n'y existe pas ; c'est une erreur ; pour qu'il y ait émulation, il n'est pas nécessaire que l'enfant soit avec des camarades ; il suffit qu'il voit le travail de ses codétenus. » Très explicite sur le principe, M. Crozes formulait des réserves quant à l'application : il désirait que l'enfant, qui supporte sans difficulté l'isolement, pût se livrer à des exercices physiques et respirer à l'aise plusieurs heures chaque jour dans un promenoir ; il avait vu de jeunes détenus qui étaient restés trois ans en cellule et qui se portaient bien. Il était opposé à ce qu'ils fussent, à un moment quelconque, soumis à la détention en commun ; après le temps nécessaire d'emprisonnement individuel, il n'admettait que la libération provisoire, avec les précautions qui l'accompagnent.

Mais, en ce qui concerne les adultes, l'abbé Crozes devait ad-

(1) *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, — Paris, librairie des publications législatives, 1876, p. 75 et suiv.

héner à la limite d'un an, assignée par la loi du 5 juin 1875 à l'isolement cellulaire, limite qu'il avait, du reste, proposée lui-même ; il insistait sur la nécessité d'une alimentation fortifiante, de cellules aérées, de fréquentes visites du personnel pénitentiaire et charitable ; il signalait notamment l'utilité de la distraction qui advient aux détenus par le simple fait des allées et venues dans les couloirs, lorsque le guichet de la cellule est laissé ouvert ; il s'élevait contre l'aspect sinistre des cellules de *Mazas* et de la *Santé* ; il désirait pour les prisonniers une fenêtre qui leur permît de voir le ciel. Avec quelle légitime indignation ne réprouvait-il pas le *doublement des cellules*, système déplorable, odieux, contre lequel il se prononça fortement, appuyant nos observations, au sein du *Conseil supérieur des prisons* !

III

De la *Petite Roquette*, il fut appelé, le 1^{er} juillet 1860, au *Dépôt des condamnés*, à la *Grande Roquette*, prison disposée pour l'isolement cellulaire pendant la nuit et le travail en commun ; c'est là que sont envoyés les condamnés à plus d'une année d'emprisonnement, ceux destinés à être transférés, soit dans une maison centrale, soit dans les lieux de transportation, ou qui ont encouru la peine capitale. Cet établissement voit passer tant de malfaiteurs endurcis que l'observation des règles de la discipline est plus difficile qu'ailleurs ; l'abbé Crozes, dont la parole fut si écoutée dans l'*Enquête parlementaire*, exprima, sur ce point, quelques doléances. La profonde expérience, acquise dans ce milieu, communiquait une singulière autorité à ses paroles, au cours des séances du *Conseil supérieur*, dont on ne s'expliquera jamais qu'un tel homme ait pu être écarté, et de la *Société générale des prisons*, fière de le compter au nombre des membres de son *Conseil de Direction*.

Il a vécu plus de vingt ans au contact des criminels, sentant constamment grandir en lui, si ferme que fût son âme, les élans de la plus touchante pitié. Il avait excellemment compris qu'on serait injuste en considérant tous les condamnés indistinctement comme des incurables, alors qu'un assez grand nombre sont susceptibles de relèvement. Aussi attachait-il une importance extrême aux œuvres de patronage et à la loi du 14 août 1885 qui a rendu la libération provisoire applicable aux adultes.

Bien qu'il n'eût pas sa résidence personnelle à la *Grande Roquette*, on peut dire qu'il y avait élu domicile, tant il y prolongeait, chaque jour sa présence. Il veillait sur ceux qui allaient sortir, leur procurait un vêtement complet et leur continuait ses secours jusqu'à ce qu'il eût réussi à leur trouver du travail ; à lui seul, il réalisait un actif patronage.

L'abbé Crozes avait été l'un des adversaires déclarés de la *surveillance de la haute police* : c'était, disait-il, comme si le législateur avait pris « une trompette » pour créer des obstacles à la régénération. Il nous a raconté des traits saisissants du dommage causé par les dispositions législatives, désormais abrogées. Il s'était vraiment donné, pour les ramener au bien, aux malheureux qui sollicitaient son assistance. Beaucoup de ceux qui l'avaient connu ne pouvaient oublier ni ses conseils ni l'homme excellent qu'ils avaient rencontré ; ils échangeaient avec lui des correspondances multipliées, où s'épanchaient leurs cœurs, émus de ce qu'après de lamentables défaillances, abandonnés de tous, ils pussent trouver, avec le pardon, le bienveillant appui d'une âme si pure. Ces lettres, avaient pour l'aumônier de la *Grande Roquette* un inestimable prix. Que de confidences elles renfermaient ! Il n'ignorait certes pas que la duplicité l'exposait à des erreurs, à des embûches ; mieux qu'un autre, il savait se tenir en garde contre ce péril ; mais il se sentait amplement dédommagé, quand il avait réussi, — consolation qu'il a maintes fois goûtée, — à faire remonter vers la lumière et le bien un être déchu.

Le discernement, la mesure qu'il apportait dans l'exercice de son ministère, en secondaient le succès. Il aimait à rappeler le conseil de St Paul : « Soyons sobres même dans la sagesse. » Il se déclarait hautement prêtre homœopathe, « et cependant, ajoutait-il, je pourrais citer un grand nombre de guérisons obtenues par l'emploi de cette méthode homœopathique appliquée aux maladies de l'âme. » Il attirait ainsi à lui, sans fatigue, sans effort, et par cela même il conviait aux apaisements de la pensée religieuse des hommes dans l'esprit desquels il jetait une idée, un exemple, un fait heureusement choisi. Il n'exigea jamais d'eux qu'ils fissent aux autorités le récit de leurs méfaits ; à ses yeux, en dehors, bien entendu, des secrètes déclarations réservées à l'oreille du prêtre, les plus grands coupables même n'étaient tenus à aucun aveu.

Dans la discussion qui eut lieu, en 1885, aux séances de la *Société générale* sur les conférences, les visites et le nouveau règle-

ment des prisons, M. l'abbé Crozes prit la parole pour revendiquer, au nom des aumôniers, le droit de proposer aux détenus de leur culte d'entrer en communication avec eux et, à la fois, pour attester qu'il était, au plus haut degré, hostile à toute mesure qui méconnaîtrait leur entière liberté ; son apostolat n'a cessé d'être le vivant témoignage de l'application de cette double pensée.

Ses allocutions, à la chapelle, avaient un cachet original et pénétrant ; il possédait le difficile talent de parler à son auditoire la langue qui lui convenait. Il engageait, avec instance, les condamnés à expier, durant leur détention, non seulement les méfaits à raison desquels ils avaient été poursuivis, mais aussi les fautes, les manquements de tout genre qui, sans relever de la justice humaine, sont parfois plus graves que les actes qu'elle atteint. « Hors des murs de la *Grande Roquette*, leur disait-il, beaucoup de gens appartenant à tous les rangs de la société, sont déloyaux, intempérants, injustes, violents, libertins, mauvais époux, mauvais fils, mauvais pères ; ils sont en liberté ; ils ne subiront pas de peine pour effacer de telles flétrissures ; si vous encourez les mêmes reproches, ayez sur eux l'avantage d'en subir ici l'expiation. »

L'expiation, en effet, était l'objectif principal de ses pensées ; le sentiment profond du bien qu'elle recèle, soutint, en toutes circonstances, sa virile énergie, et, d'autre part, explique plusieurs de ses idées, notamment son hostilité, envers toute mesure gracieuse. Comme l'abbé Crozes, nous sommes navré des abus que peut, si elle est mal dirigée, engendrer l'œuvre des grâces ; cette conviction et cette douleur ne nous empêchent cependant pas de reconnaître que cette œuvre, si elle demeure digne d'elle, peut parachever, loin de lui nuire, l'action de la justice pénale. Nous n'avons pu amener M. Crozes à partager cet avis ; il se rapprochait en cela de Beccaria et de l'*Assemblée Constituante*. « Je n'admets pas les grâces, disait-il, en 1872, dans l'*Enquête parlementaire* ; l'individu gracié est rarement digne de la faveur qu'on lui accorde. » Avait-il donc oublié que son cœur avait quelquefois contredit cet avis ? Cette opinion, si elle surprend, de la part du digne aumônier, montre à quel point, tout en ayant, sans réserve, consacré sa vie à l'œuvre divine de la mansuétude, il avait le sentiment des rigoureuses nécessités de la répression. Il a dit plusieurs fois avec tristesse, lui qui avait pénétré jusqu'aux secrets replis de la perversité, de toutes ses noirceurs : « Que de gens hélas ! sont prêts à tuer un homme, sur un simple signe ! »

Il estimait, du reste, — et cette déclaration plusieurs fois réitérée, nous a beaucoup frappé, — que les erreurs judiciaires étaient infiniment rares; pour sa part, sauf peut-être dans quelques affaires d'attentats aux mœurs, où il avait eu les plus graves motifs de douter de la culpabilité des condamnés, il n'avait été mis, au cours de sa longue carrière, en situation de constater aucune erreur.

IV

Entre tous les détenus de la *Grande Roquette*, les condamnés à mort appelaient sa spéciale sollicitude. Cette prison renferme presque constamment un individu condamné à la peine capitale. C'est dire ce qu'ont été, durant vingt-et-un ans, les labeurs de l'abbé Crozes.

Il était vraiment doué des qualités nécessaires à cette lourde charge : figure avenante et bonne, sous la couronne de cheveux blancs qui, dans les dernières années, lui faisait une auréole, — allure simple et douce comme sa parole, — zèle qui ne savait pas se lasser, — complaisance inépuisable, tact, discernement parfaits. Il se faisait écouter, grâce au don naturel d'exciter l'attention, dès le premier entretien; il avait pour se faire aimer, une patience, une charité surabondante, incessamment retrempée aux sources qui donnent la vie; pour préparer aux dernières angoisses et consoler l'agonie, le visible détachement des choses terrestres et la soif de l'éternité; pour le baiser de paix devant l'échafaud, un calme, un sang-froid, affermis dans la cruelle familiarité d'une telle mort, l'énergie de se donner lui-même, en un suprême embrassement, à l'être qui allait expirer !

Aussi, dès que cette âme généreuse venait réchauffer un cœur brisé, c'était comme une éclaircie dans un sombre horizon. Il savait exercer sa bienfaisante influence, sans longues phrases, sans causer aucune fatigue; il devenait l'ami de la dernière heure, souvent le seul ami, récompensé avec usure d'un si redoutable labeur par l'espoir, quelquefois même par la quasi-certitude du salut d'une âme. Plus heureux que nous ne l'avons été dans nos propres constatations, l'abbé Crozes, si notable, que soit le nombre des

condamnés qu'il a assistés (1), n'avait point, — il aimait à le redire, — rencontré *un seul révolté*. « Vous en avez un, lui dit-on un jour, dont vous n'avez rien à espérer. » Il répondit simplement: « Je ne désespère jamais de personne. » Sa parole est demeurée vraie: tous les condamnés à mort qu'il a visités ont été gagnés par cette foi profonde, par cette tendre pitié...

Sa délicatesse apparaissait en toute occasion.

Il reçut, un jour, un panier de magnifiques pêches, qu'on le pria de faire parvenir à La Pommerais. L'abbé Crozes examina les fruits avec attention et découvrit dans l'un d'eux une aiguille qu'il sut, depuis, être empoisonnée. Il détruisit les fruits; mais il se hâta d'aller lui-même au marché, fit choix des plus belles pêches et les apporta au prisonnier.

Sa commisération lui suggérait des prévenances touchantes envers les condamnés à mort, envers ceux-là même qui s'étaient montrés les plus sanguinaires, les plus sauvages; ne savait-il point que sa mansuétude ne pouvait être excessive, puisqu'elle était indépendante des légitimes rigueurs de la justice humaine? Le 7 janvier 1870, entrant, comme il le faisait chaque jour, dans la cellule de Troppmann, il tira de la poche de sa soutane un petit paquet entouré d'un papier et le déploya; c'était un morceau de galette qu'il apportait au condamné. « J'ai pensé, lui dit-il, qu'hier vous avez dû vous souvenir du temps où vous tiriez les Rois chez votre mère; aussi vous ai-je apporté ma part du gâteau qu'on a servi dans une maison amie, où j'étais invité; il m'a semblé que cela vous ferait plaisir. »

C'est lui qui souvent annonçait aux parents l'approche du déshirement et relevait leurs forces; il lui arrivait d'avoir, après l'expiation, à déposer entre leurs mains les objets légués par le supplicié et dans leurs cœurs les derniers adieux. Autre agonie, autre tourment, non moins rudes parfois et plus dignes encore de commisération que les souffrances subies par le condamné!

(1) Du 1^{er} juillet 1860 au 31 juillet 1881, 59 condamnés à mort, savoir : 1860, 3; — 1861, 1; — 1862, 3; — 1863, 1; — 1864, 2; — 1866, 5; — 1867, 2; — 1869, 3; — 1870, 2; — 1871, 2; — 1872, 6; — 1873, 2; — 1874, 3; — 1875, 4; — 1876, 1; — 1877, 5; — 1878, 3; — 1879, 4; — 1880, 6; — 1881 (jusqu'au 1^{er} juillet), 1.

Sur ce nombre, vingt-cinq ont subi leur peine, savoir : 1860, Alder; — 1861, Bourçois; — 1862, Dorangeon et Marco; — 1864, La Pommerais; — 1866, Castex et Philippe; — 1867, Lemaire et Avinain; — 1869, Momble; — 1870, Troppmann; — 1872, Moreux et Joly; — 1873, Couturier; — 1874, Moreau et Boudas; — 1875, Bacquet; — 1876, Gervais; — 1877, Billoir, Welcher et Albert; — 1878, Barré et Lebiez; — 1879, Prévost; — 1880, Menesclou.

L'abbé Crozes a ainsi assisté à de véritables drames ; il a fait, dans des conditions incomparables, l'invisible anatomie du cœur humain. Que n'a-t-il appris dans l'exercice de son ministère, dans l'accomplissement de ses charitables et lugubres messages, surtout dans ses colloques avec des hommes irrévocablement perdus aux yeux du monde et qu'il voyait, terrassés par le remords, se reprendre à l'espérance, en l'entendant parler du séjour prédestiné, où l'âme sans tache n'attend pas un sort meilleur que l'être déchu, réhabilité par le repentir ? Après l'exécution de l'un des derniers condamnés qu'il ait accompagnés à l'échafaud et qui s'était particulièrement régénéré dans ses jours d'agonie, plus longs que des années, l'abbé Crozes s'était écrié : « Que je souhaiterais à des millionnaires, à des heureux d'ici-bas, d'être aussi rassurés sur le lendemain de leur mort que je le suis sur le sort éternel du supplicé d'aujourd'hui ! »

Les souffrances si souvent renouvelées, que l'abbé Crozes a endurées, dans le trajet de la geôle de la *Grande Roquette* à la place des exécutions, — souffrances dont l'expression nous a si profondément ému, — nous feraient nous demander comment il pouvait y avoir tant de force dans un corps, en apparence, bien frêle, si nous ne savions qu'il était fortifié par une divine assistance, qu'avant chaque exécution, il sollicitait plus vivement encore ce secours, pour le condamné comme pour lui-même, par des jeûnes, par d'ardentes prières qui absorbaient ses nuits, par des promesses d'actions de grâces et des élans de surnaturel dévouement. Aussi triomphait-il de toutes les amertumes : soutenant de son bras l'être plein de vie que la mort allait ravir, il murmurait à son oreille les paroles, toujours réconfortantes, magiques à un tel moment, de repentir, de résignation, de pardon, d'espoir immortel. . . .

Les nouvelles mesures prises depuis quelques années pour disposer l'instrument du supplice l'avaient attristé. Antérieurement, le couperet était dressé sur un échafaud ; maintenant, il l'est sur le sol même ; M. Crozes s'en plaignait vivement à la Commission parlementaire. « Il en résulte, dit-il, que le condamné, dès qu'il sort de la prison, aperçoit l'instrument fatal. Il ne peut plus, comme jadis, baisser la tête pour éviter un spectacle moins théâtral, mais vraiment plus hideux ; c'est là une exagération dans la peine ; le nouveau mode d'exécution est plus cruel que le précédent. » On pourrait y remédier ; mais rien n'a été fait encore dans ce but. S'il n'appartient pas à l'aumônier de supprimer cette

aggravation, il peut du moins, en marchant devant le condamné et le dos tourné à l'instrument de mort, masquer au mourant la vue des apprêts du supplice. C'est ce que, dans sa charité, ne manquait pas de faire le généreux aumônier. Si un remède est apporté à cet état de choses, satisfaction sera donnée à l'une de ses plus vives doléances.

Lorsqu'advenait la grâce, il assistait à cette sorte de résurrection d'un homme rendu à la vie, bien près du moment de descendre au tombeau, et il s'efforçait de fortifier en lui, sous le coup de l'émotion, avec le remords qui est « la dernière couronne de l'homme tombé, » tous les sentiments dont l'infatigable consolateur avait suscité l'éclosion ; constamment pénétré du prix de l'expiation, il s'interrogeait, avec anxiété, sur l'avenir, sur le sort de la régénération morale que les circonstances pouvaient compromettre et même annihiler.

Quand l'on s'étonnait, que de sinistres malfaiteurs eussent le mérite de mourir avec courage, mérite qui semblerait devoir être exclusivement réservé à la vertu dès longtemps sûre d'elle-même, l'abbé Crozes répondait que la brièveté du temps entre la fatale nouvelle et l'exécution provoquait le plus souvent, en dépit de la terreur, une certaine surexcitation ; il pensait qu'un délai plus long serait suivi d'un abattement physique, dont les consolations religieuses elles-mêmes ne pourraient complètement triompher.

Sa prudence, sa circonspection n'ont été jamais en défaut ; il en avait donné récemment encore une preuve saisissante. Ayant appris qu'on l'avait signalé comme un adversaire de la peine capitale, alors qu'il ne s'était pas prononcé sur ce sujet, il nous demanda, pendant que la question était discutée par la *Société générale des prisons*, de bien préciser qu'il n'avait exprimé aucun avis, et nous ne manquâmes pas, dans la séance du 27 avril-1887 (1), de nous acquitter de cette mission dans les termes suivants : « M. l'abbé Crozes nous a prié de déclarer qu'il ne s'est jamais expliqué relativement au maintien ou à l'abolition de la peine de mort, qu'il ne s'est jamais dit, soit favorable, soit hostile à cette peine. Chargé, pendant de longues années, de prodiguer aux condamnés les suprêmes consolations et de les accompagner à l'échafaud, notre vénéré collègue, par un scrupule digne de la délicatesse et de l'élevation de son âme, s'est absolument interdit

(1) *Bulletin de la Société*, 11^e année, 1887, p. 361.

d'exprimer un sentiment quelconque sur cette question. Bien qu'il ait cessé de remplir sa douloureuse et sublime mission, il se croit tenu à la même réserve ; il ne s'en est jamais écarté. » Admirable discrétion qui donne de la mesure, de la prudence du généreux aumônier l'idée la plus exacte.

V.

Il était réservé à l'abbé Crozes de montrer dans de douloureuses épreuves ce que peut l'influence d'une belle âme sur un condamné, à quel point le secours procuré par la religion est, comme l'ont affirmé les grandes assemblées pénitentiaires, notamment, en 1878, le Congrès de Stockolm, le moyen par excellence de relèvement.

Aux sombres jours de l'insurrection de 1871, le 4 avril, l'abbé Crozes, informé de l'arrestation de M. Blondeau, curé de Plaisance, désira le visiter, au Dépôt où cet ecclésiastique était détenu. Il était arrivé, par le Pont-Neuf, sur la place Dauphine, lorsqu'il fut aperçu par Alexandre Révol, capitaine fédéré. Condamné à quatre ans de prison, le 26 février 1866, par la Cour d'assises de la Seine, A. Révol avait été transféré alors à la Grande Roquette, où il avait attiré l'attention de l'abbé Crozes, qui l'avait jugé digne d'intérêt. Après avoir subi, hors Paris, sa peine réduite de moitié par une mesure gracieuse, A. Révol qui avait entretenu avec l'abbé Crozes une correspondance assidue, s'était, dès son retour, empressé de le visiter. Il saisissait toutes les occasions de revoir le cher aumônier auquel il avait voué une profonde reconnaissance. Au commencement du siège, il était entré dans la garde nationale et en sa qualité d'ancien sous-officier, avait été nommé capitaine. Il s'était vaillamment conduit ; mais, après l'armistice, entraîné dans une voie funeste il avait eu la faiblesse d'accepter, à la préfecture de police, le poste d'adjudant de place de la Commune.

Dès que l'abbé Crozes lui eut, le 4 avril 1871, expliqué l'objet de sa démarche, il lui dit : « Vous tombez bien, mon cher abbé ; je suis précisément chargé de la délivrance des permis, et je suis heureux de pouvoir vous obliger. » Mais, ce jour là exceptionnellement, ce permis ne suffisait pas ; il fallait, en outre, l'apposition d'un cachet spécial, ce qui ne pouvait être obtenu que de Raoul Rigault.

A la suite de trois heures d'attente, durant lesquelles il avait été le témoin attristé de l'arrestation de Mgr. Darboy et de M. l'abbé Lagarde, M. Crozes fut introduit auprès du tout-puissant procureur de la Commune ; après avoir écrit quelques mots sur la permission, Raoul Rigault s'écria : « Voyons, vite, le planton de service ! Accompagnez le citoyen au Dépôt. — Trop d'honneur, monsieur, je vous remercie, répartit l'abbé Crozes ; ce n'est pas la peine de déranger le planton ; je connais parfaitement le chemin. » Pour toute réponse, Raoul Rigault cligna de l'œil, d'une façon que M. Crozes comprit aussi bien que le planton ; ces paroles du reste : « surtout, veillez bien et au secret » ne laissèrent place à aucun doute. L'aumônier de la Grande Roquette était arrêté ; on l'écroura immédiatement au Dépôt.

Deux jours après, il fut, avec Mgr. Darboy, M. le président Bonjean et d'autres otages, transféré à Mazas. Sa sérénité ne l'abandonnait point ; il remercia, avant de monter dans la voiture cellulaire, les gardiens qui s'étaient montrés particulièrement humains et M^{me} Coré, la digne femme du directeur qui avait refusé de servir la Commune, à la tête du personnel administratif du Dépôt, et qui, pour ce motif, avait aussi été arrêté.

L'abbé Crozes est enfermé, à Mazas, dans la cellule n° 8 de la sixième division : « Je visite l'appartement, a-t-il raconté : rez-de-chaussée, chambre parquetée, mobilier convenable, éclairage au gaz toute la nuit, les lieux dans l'intérieur, rien n'y manque ; il y a même quelque chose de trop, c'est le verrou ; mais, comme tout le reste me convient, j'arrête le logement, et je m'y installe. » Rien, on le voit, ne pouvait assombrir une âme si fortement trempée.

Il occupait sa cellule depuis quatre jours, lorsque, le 11 avril, vers six heures du soir, il vit entrer, vivement ému, le capitaine Révol qui lui sauta au cou, en disant : « Ah ! les misérables, vous avoir fait arrêter (il venait de l'apprendre) ; j'aurais bien dû vous refuser la permission. » A. Révol voulait que le directeur laissât sortir l'aumônier ; il ne put en être ainsi. « Je n'y aurais d'ailleurs jamais consenti, a écrit l'abbé Crozes ; car le directeur aurait infailliblement pris ma place le lendemain, s'il avait favorisé mon évasion. » — « Puisque cela ne se peut pas, — dit alors le capitaine Révol, en s'adressant au citoyen Mouton, ci-devant cordonnier, improvisé directeur de Mazas, — je te recommande l'abbé ; aies en bien soin ; que rien ne lui manque. Et vous, mon cher abbé, prenez patience ; je vois avec plaisir que vous ne vous faites pas trop de

mauvais sang ; on croirait même, à vous voir, que vous vous plaisez ici ; mais n'importe, je veux que vous sortiez, et d'une manière ou d'une autre, d'ici à peu de jours, demain peut-être, vous sortirez. »

Le capitaine Révol se rendit, sans perdre de temps, chez Raoul Rigault, autour duquel étaient en ce moment réunis plusieurs délégués de la Commune. « Décidément, s'écria A. Révol, en faisant irruption, vous êtes des fous, des imbéciles, vous ne faites que des bêtises. Comment ! vous arrêtez l'aumônier de la Roquette ! Vous allez de suite me signer sa mise en liberté, ou bien... — Tu sauras d'abord, capitaine, interrompit Raoul Rigault, qu'il n'y a que moi ici qui ai le droit de commander, et pour te le prouver, tu vas défiler prestement et dire au geôlier qu'il te coffre. »

Du Dépôt, où il s'était constitué, A. Révol fut, à son tour, transféré à Mazas, et on le plaça dans la sixième division, au premier étage, en choisissant pour lui la cellule qui se trouvait au-dessus de celle de l'abbé Crozes. « Informés l'un et l'autre de cette circonstance providentielle, ils purent pendant quelques jours se dire toutes les choses aimables et intéressantes que l'on peut se communiquer, quand on n'a pour alphabet, d'un côté, qu'un talon de botte et de l'autre, qu'un manche à balai. » Bientôt le directeur autorisa le capitaine Révol à se promener dans un jardin avec M. Crozes. Ce fut pour eux une grande joie ; ils rivalisèrent, en quelque sorte, dans l'expression de leur mutuelle gratitude. Le cher aumônier « essayait de profiter de ces promenades et de ces entretiens pour donner au fédéré les conseils de la sagesse humaine, auxquels il mêlait de son mieux ceux de la sagesse divine. » M. Crozes fut aussi admis à se promener, tour à tour, avec Mgr. Darboy, Mgr. Surat, MM. les curés de Saint-Leu, de la Madeleine. Quels souvenirs il en avait gardés !

Le capitaine Révol n'avait été consigné que pour un mois ; la Providence qui voulait se servir de lui pour sauver l'abbé Crozes, permit qu'on l'oubliât jusqu'au lundi, 22 mai. En sortant pour reprendre ses fonctions d'adjudant de place, il apprit que presque tous les otages allaient être transférés à la Roquette. « ... Comment tous les curés, dit-il au directeur ! Est-ce que l'abbé Crozes y est aussi ? — Que veux-tu ? je n'y puis rien, repartit son interlocuteur ; l'ordre est général ; il dit : *tous les prêtres*, lui, par conséquent, comme les autres. — Celui-là, par exemple, entends-tu ? reprit Révol, il ne partira pas ; je vais rester là jusqu'au transfèrement ; et le premier qui le fait monter en voiture, je lui brûle la cervelle.

— Voyons, capitaine, conclut le directeur, ce n'est pas la peine de se fâcher ; puisque tu y tiens tant à ton abbé, nous allons l'oublier ; un de plus, un de moins, personne n'y fera attention ; tu peux compter sur ma parole. »

Pendant ce temps, l'abbé Crozes, averti du départ, avait fait ses petits préparatifs. Mais quelques instants après, sans qu'il pût en deviner la cause, on vint lui dire : « Non, non, on s'est trompé ; vous ne partez pas. » Il vit passer dans le corridor les vénérés otages que l'on emmenait ; il pria Dieu de les protéger et de les bénir...

Il apprit bientôt qu'il était le seul otage resté dans la sixième division. A minuit, le capitaine Révol, revenu de la préfecture de police, où il avait exigé de Raoul Rigault la promesse d'élargissement de son cher aumônier, pénétra dans la cellule de M. Crozes, raconta comment il avait été lui-même mis en liberté, expliqua le contre-ordre dont son bienfaiteur avait été l'objet et affirma que dans un, deux jours, au plus tard, celui-ci ne serait plus détenu. « Je viendrai vous chercher moi-même, avait-il dit, ou bien je serai mort. »

Le jeudi matin, 25 mai, la prédiction du capitaine Révol se réalisait ; il ne pouvait venir ; M. Crozes ne recevait pas moins notification de son élargissement. Les lugubres péripéties de ces jours de deuil retardèrent sa sortie ; mais, le lendemain, alors que cinquante-un des otages de la Roquette étaient, sans qu'il le sût, conduits à la mort, M. Crozes se préparait à quitter Mazas, et le samedi, 27, assisté par M. l'abbé Fauvage, il réussissait à se rendre chez ce digne ecclésiastique. Les personnes qu'il rencontrait, le regardant avec stupéfaction, n'osant ni lui adresser la parole ni lui tendre la main, finissaient par dire : « Êtes-vous bien M. Crozes ? On nous a tant répété que vous étiez fusillé ! » Et il répondait : « Oui, mon cher monsieur, oui, madame ; je crois bien que c'est moi ; cependant je n'en suis pas très sûr ; car voilà un journal qu'on m'a remis ce matin, qui annonce ma mort, et la nouvelle paraît d'autant plus certaine que le rédacteur m'a vu fusiller et enterrer. Mais, puisque vous me reconnaissez, je commence à croire que le journal s'est trompé et qu'il m'a pris pour un autre. » L'abbé Crozes doutait presque de lui-même et se disait : « Est-il bien vrai que j'existe ? N'est-ce pas un rêve ? »

Le récit qu'a fait de ses épreuves le saint aumônier (1) est atta-

(1) *L'abbé Crozes, aumônier de la Roquette, otage de la Commune, son arrestation, sa captivité, sa délivrance, racontées par lui-même.* Paris, 3^e édition, 1873, de Soye.

chant au plus haut degré. « Ce n'est pas un livre qu'on lit, c'est une âme qu'on entend parler, — a écrit un ministre regretté de l'église réformée, — une âme chrétienne avec laquelle on se sent en complète sympathie. . . Ce livre, en traitant de sujets tragiques et lamentables, rend vivantes toutes les scènes qu'il raconte et unit à l'émotion contenue une verve pleine d'esprit, de grâce, de naïveté. . . Partout ressort l'esprit de patience, d'indulgence, de charité chrétienne. . . . (1) » Pas un mot, en effet, contre les persécuteurs : quel exemple d'évangélique mansuétude !

Libre, l'abbé Crozes n'eut qu'une pensée : retrouver Révol et se faire son défenseur. Essayerions-nous d'exposer ses multiples démarches dans ce but, au milieu de la commotion générale ? Le cher aumônier s'épuisait en prières et en recherches, lorsqu'il reçut, le 2 juin, de M. l'abbé Gillet de Kerveguen, aumônier du fort de Vincennes, une lettre l'informant que le capitaine Révol (qui avait participé, avec quelques autres chefs fédérés, aux dernières résistances dans ce fort) avait été condamné à mort par un conseil de guerre et fusillé, le 30 mai, « après avoir parlé de l'abbé Crozes, de ses bontés » et avoir reçu les secours religieux. Révol avait tenu à faire passer par les mains de son cher aumônier, quelques lignes adressées à sa malheureuse mère :

« Chère mère, disait-il, je ne serai plus lorsque tu recevras ma lettre ; car je n'ai que le temps de t'écrire à la hâte ce petit mot que voudra bien te remettre M. l'aumônier de la Roquette. J'ai suivi les conseils qu'il m'avait donnés, à Mazas ; je reconnais et je regrette les erreurs dont je suis le premier la victime. Je te demande pardon des peines et des chagrins que je t'ai causés. Embrasse pour moi ma fille ; je la recommande à mon neveu.

Ton fils qui va mourir,
A. Révol. »

Le coup fut cruel pour l'abbé Crozes ; il alla recueillir de la bouche de M. l'aumônier de Vincennes des renseignements développés et descendit, pour prier, dans le fossé où Révol est inhumé. « Adieu donc, dit-il, adieu ! mon capitaine, ou plutôt au revoir ! Le gazon recouvrira bientôt cette tombe ; mais je reconnaitrai toujours l'endroit où reposent tes restes mortels, et j'y viendrai fidèlement, chaque année, au jour anniversaire de ta mort, pour

(1) Lettre de M. le pasteur R... à M. Crozes, livre précité, p. 120-122.

l'arroser de quelques larmes et y déposer une prière. Quand on est mort, comme toi, en chrétien, quand on a eu, comme toi, le courage d'abjurer ses erreurs, de vaincre les préjugés, de fouler aux pieds le respect humain et l'orgueil ; quand on s'est frappé la poitrine et qu'on s'est humilié devant le prêtre du Christ, on n'est plus un impie, un pécheur. . . »

Alexandre Révol a été constamment présent à la mémoire de son cœur ; il en parlait à maintes reprises ; il s'adressait même au mort, par delà le tombeau ; ses écrits nous disent avec quelle émotion ! Chaque jour, il implorait pour lui l'éternelle miséricorde ; il lui a dédié le récit de ses épreuves, en ces termes : « *Hommage de reconnaissance au capitaine fédéré Révol, mon libérateur.* » Jamais il ne manqua, revenant annuellement dans les fossés de Vincennes, au pèlerinage inspiré par sa gratitude ; à sa dernière heure, ses regards mourants ont dû le chercher encore ; car il a dit, avec sa grâce naïve, que, s'il était admis au séjour des élus, son premier soin serait de s'écrier : « mon Dieu, dites-moi donc, dites-moi tout de suite où est mon capitaine Révol ; que je le voie, que je l'embrasse, que je le remercie ! » Les êtres bas oublient le bienfait reçu ; les nobles cœurs savent, au contraire, que dans l'expression de la reconnaissance, il n'y a jamais d'exagération.

L'abbé Crozes serait tombé, en 1871, sous des balles meurtrières, avec une incomparable sérénité ; il eût été certes digne de partager le sort des victimes qui ont alors succombé. Sa providentielle préservation nous a valu une preuve éclatante de l'ascendant exercé par une âme miséricordieuse et pure, de la filiale gratitude inspirée par l'un des plus vénérés apôtres voués au relèvement des condamnés, en même temps que le témoignage de l'action religieuse sur un homme qui l'avait longtemps méconnue, de la pleine sincérité du repentir et de la régénération. C'est bien la plus précieuse récompense que l'abbé Crozes pût recevoir, récompense, pour lui de beaucoup supérieure à la conservation de sa propre vie.

VI

Son désir eût été de demeurer jusqu'à la fin de ses jours aumônier de la Grande Roquette ; mais les rudes épreuves, quelque résistance qu'oppose la force de l'âme, brisent quelquefois le corps. Il fut atteint d'une maladie qui faillit l'emporter et à la

suite de laquelle, après une longue hésitation, il se démit de sa charge, le 31 juillet 1881 ; ce fut avec un extrême regret, bien que le droit lui fût maintenu de continuer les visites à ses chers prisonniers.

Il fut alors amené à quitter sa demeure, si connue des pauvres, des libérés, des parents de condamnés. C'est dans ce modeste logis (rue de la Roquette, 196) qu'ont été soulagées tant d'infortunes. Sa charité était devenue proverbiale ; elle s'étendait bien au-delà du cercle des détenus et de leurs familles, au point qu'un appréciateur éminent, un émule de son généreux dévouement, a pu nous dire que, dans le quartier, l'on trouvait sa trace partout où l'on constatait une misère. Se dépouillant sans cesse du peu qu'il possédait, ne réservant aucune ressource, excitant en cela la sollicitude des siens, il se réduisait volontairement à l'indigence et par surcroît, se donnait lui-même, *impendit sua et seipsum superimpendit*. D'importantes aumônes passaient souvent par ses mains bénies ; des libéralités testamentaires, attirées par une telle renommée, lui permettaient d'accroître ses dons. Une telle existence révèle d'admirables secrets connus de Dieu seul !

Quoique parvenu à l'âge de soixante-quinze ans, il ne put renoncer à ce qui avait été la sainte passion de sa vie. Il trouva un affectueux asile, au presbytère de Saint-Leu. Il fallait le voir dans sa mansarde, la seule chambre qu'il ait voulu accepter, continuant à recevoir les libérés, les parents de détenus, tous ceux qui imploraient sa charité. C'était une cellule de religieux, presque de prisonnier, garnie d'une table, de quelques vieilles chaises, d'un lit de sangle dont il s'est servi jusqu'à la fin de son existence.

Si bas qu'ils soient tombés, les condamnés reconnaissent souvent la grandeur morale et s'inclinent devant elle. La correspondance destinée à l'abbé Crozes, — détruite presque aussitôt après qu'il l'avait lue, — était considérable ; que d'informations elle renfermait ! Que d'éléments d'étude pour le penseur ! Il en extrayait quelquefois, sans désigner personne, des épisodes, des traits variés et saisissants. — C'était un grand industriel, que nul n'aurait pu soupçonner d'avoir habité la Roquette, qui lui envoyait une somme d'argent, pour l'aider à continuer, envers d'autres détenus, l'œuvre régénératrice dont il avait lui-même bénéficié. — Un libéré, d'ancienne date aussi, parvenu à une importante situation, le pria de le visiter, et par prévoyante bonté, il déclina l'invitation, en lui faisant cette observation : « que dirait-on, si vous

receviez la visite de l'aumônier de la Grande Roquette ? N'y aurait-il pas là un dangereux aliment donné à la curiosité ? »

Sous le régime de la surveillance de la haute police, des libérés rompaient leur ban pour revoir, à Paris, leur bienfaiteur. — L'un d'eux s'exposa même plusieurs fois à une arrestation, quoiqu'il eût à faire une longue route. — L'un de ces visiteurs fut dénoncé ; une condamnation s'en suivit ; l'abbé Crozes n'en fut instruit que plusieurs mois après ; il en éprouva un vif chagrin.

On ne pouvait marcher, en sa compagnie, dans les rues de Paris, sans le voir abordé ou salué par des gens, en apparence, de toutes conditions. Un jour qu'au sortir de l'une des séances du Conseil de Direction de la *Société générale des prisons*, nous avions réussi, sous une pluie torrentielle, à faire approcher une voiture et que l'abbé Crozes venait d'y monter, un homme déguenillé s'avança vers le cocher qui lançait son cheval et le conjura de s'arrêter ; il ouvrit la portière et serra dans ses mains celles du digne aumônier ; nous n'oublions pas ce qu'avait de touchant l'expression de joie qui se peignait sur cette figure cependant flétrie. . . .

Que nous aimions à interroger la profonde expérience, de ce pénétrant observateur, à nous entretenir avec lui des questions pénitenciaires qu'il connaissait si bien ! Il les avait étudiées, non dans les livres, mais, durant plus de quarante ans, dans le cœur de ceux que frappe la justice humaine ; à une telle école, il était arrivé à dépasser la science des criminalistes, la portée des théories et des systèmes.

Au dernier temps de sa vie, l'abbé Crozes habita l'infirmerie Marie-Thérèse, réservée aux prêtres valétudinaires, épuisés par l'âge et les fatigues d'un long apostolat ; il ne conserva pas moins sa chambre au presbytère de Saint-Leu, pour y recevoir les nombreux protégés qui ne pouvaient avoir accès dans l'asile ecclésiastique. A deux reprises, la nouvelle de sa mort fut inexactement annoncée par les journaux ; il n'en fut nullement ému. Lors de la seconde erreur, nous apprîmes, en le trouvant dans sa modeste chambre, quels avaient été les premiers visiteurs accourus, à cette nouvelle. Deux hommes, à la tenue la plus correcte, s'étaient présentés à l'infirmerie Marie-Thérèse, demandant avec instance d'être admis auprès de l'abbé Crozes ; l'autorisation était difficilement donnée ; mais leur anxiété parut si vive qu'on les laissa pénétrer ; ils traversèrent, d'un pas rapide, le beau jardin, où Châteaubriand a fait croître des arbres de Judée, parvinrent promptement à l'étage élevé du pavillon qu'habitait le véné-

nable aumônier et se jetèrent dans ses bras. « Comment vous ici, dit-il à ces deux hommes, deux libérés, auxquels le séjour de Paris était interdit? Vous allez vous faire arrêter?— Que nous importe, repartirent-ils; on raconte que vous êtes mort, et vous ne voulez pas que nous accourions aussitôt? » Quel hommage dans cette démarche et cette émotion !

Ses forces diminuaient visiblement. Il ne cessait cependant de se lever à quatre heures; mais, par obéissance, sans atténuer en rien l'austérité de sa vie, il se couchait à la chute du jour, après un léger repas. Il voyait la mort approcher; il en parlait sans appréhension, dans la sérénité d'une âme qui l'avait vue sous la forme la plus effrayante, si souvent et de si près. En 1887, dans un dernier voyage à Albi, où l'avait appelé un pénible deuil, il portait sur lui au cas où la mort l'eût surpris en route, un billet, par lequel il priait ceux qui l'auraient trouvé sans vie, en wagon, de l'inhumer dans le cimetière du lieu où cette constatation aurait été faite. Sa préoccupation excessive fut toujours de ne causer à personne aucun dérangement.

Jusqu'à la fin, il demeura fidèle à sa chère famille, à ses amis, à ses œuvres tant aimées.

Saisi, le 21 octobre, dans l'église Notre-Dame, par un refroidissement, il s'alita; la maladie fut courte; le 25, divinement réconforté, le doux et infatigable serviteur de Dieu s'endormit dans la paix qu'il convoitait; la mort lui fut clémente; elle fit entrer, sans violente secousse, sans agitation, dans le repos éternel l'homme excellent et miséricordieux qui expirait, chargé de mérites!

Les distinctions que son humilité n'a pu réussir à décliner, nous ne les mentionnons point; eussent-elles été plus grandes, que pourraient-elles ajouter à l'honneur, à l'auréole d'une telle vie?

L'abbé Crozes avait, par avance, écarté de ses funérailles tout ce qui aurait pu appeler l'attention; il avait même, en grande partie, veillé aux apprêts de ses obsèques, pour affranchir de ce soin le respectable curé de Clignancourt, choisi par lui comme exécuteur testamentaire. Ainsi qu'il en avait exprimé le souhait, ce n'est pas à Notre-Dame, mais dans la chapelle de l'infirmerie Marie-Thérèse, qu'a été célébré le service funèbre, où étaient notablement représentés, à côté de sa famille, le Clergé de Paris et l'Administration pénitentiaire. Le concours des pauvres, des malheureux, les larmes qui coulaient de leurs yeux, donnaient à la douloureuse cérémonie son vrai caractère.....

De l'infirmerie Marie-Thérèse au cimetière du Père Lachaise, le cortège a suscité partout d'exceptionnels hommages. Le cercueil était entouré d'un nombreux détachement de gardiens de prisons escorte d'honneur, spontanément formée, la plus digne du vaillant aumônier. A mesure qu'à travers de populeux quartiers, on avançait vers les murs des deux Roquettes, témoins de ses héroïques vertus, les marques de respect, les exclamations de regret se multipliaient. En apprenant que le convoi qui passait était celui de notre vénéré compatriote, un ouvrier s'écria avec émotion: « Oh! si celui-là n'est pas au Paradis, il n'y a personne. »

Ce saint prêtre a accru le patrimoine d'honneur du Clergé de France et de son bien aimé pays natal; sa mémoire bénie vivra dans les annales pénitentiaires. Au nom de la *Société générale des prisons*, notre profonde amitié, que les invincibles certitudes peuvent seules consoler d'une telle perte, dépose sur sa tombe une couronne que le temps ne flétrira pas.

JULES LACOINTA.